

technique et ils espèrent que des progrès rapides seront réalisés. Les dirigeants signalent aussi la nécessité d'encourager l'intégration des priorités des microentreprises et des PME dans toutes les composantes du programme de l'APEC.

Les dirigeants conviennent de développer les plans d'action pour la coopération économique et technique, de manière à en faire des instruments permettant d'évaluer et d'encourager les activités de coopération, en tirant parti de l'expérience de la phase pilote et des leçons apprises à cette étape. Les dirigeants demandent également à tous les membres de prendre part à ces travaux sur une base volontaire. Ils conviennent que l'APEC devrait nouer des liens plus étroits avec les organes de financement bilatéraux, multilatéraux et privés en vue de diminuer les chevauchements et de maximiser les résultats des programmes de développement des capacités. Enfin, ils chargent les ministres et les fonctionnaires d'intensifier les activités de coopération économique et technique et de rendre compte des progrès accomplis aux réunions ministérielles de l'an prochain.